



Agence du revenu du Québec

Volume 2 no 7 - 9 juin 2017

Négociation de l'Agence du revenu du Québec

LE POINT SUR LA NÉGOCIATION EN COURS

Les démarches de votre comité de classification pour dénoncer les paramètres de la masse salariale proposés par l'employeur dans le cadre du dossier de la classification à l'Agence du revenu du Québec (ARQ) se sont poursuivies dans les dernières semaines.

Après la démarche effectuée auprès du président-directeur général (PDG) et du conseil d'administration de l'ARQ, et n'ayant pas obtenu une réponse satisfaisante de celui-ci, nous avons entrepris de faire signer par les membres une pétition dénonçant la proposition de l'employeur. Rappelons que l'ARQ nous propose une augmentation de la masse salariale de 1,75 % alors que le Conseil du trésor offre aux professionnelles et professionnels de la fonction publique une augmentation de 2,4 %, une offre jugée insatisfaisante par ces derniers.

Les résultats du sondage démontrent que les professionnelles et professionnels de l'ARQ sont largement insatisfaits de la proposition de l'employeur. Près des deux tiers des membres ont répondu à l'appel du comité de classification en signant la pétition.

La pétition a été remise au PDG de l'ARQ le 8 juin 2017. De plus, nous avons informé le conseil d'administration de l'ARQ de cette action en lui transmettant une lettre qui rappelle les démarches que nous avons faites dans ce dossier ainsi que les éléments de la proposition patronale qui, pour nous, sont inacceptables.

Les professionnelles et professionnels de l'ARQ souhaitent maintenant que l'employeur prenne conscience du caractère insatisfaisant de sa proposition et qu'il nous revienne avec une proposition reconnaissant la valeur du travail effectué par ces derniers.

Les membres syndicaux du comité de classification des professionnels à l'ARQ,

Linda Brabant
Christian Thériault
Jeannot Vachon